



## POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

### Les propositions de François Chérèque pour atteindre l'objectif de 100 000 jeunes en service civique

Dans son rapport sur l'avenir du service civique (1) remis le 11 juillet à la ministre de la Jeunesse, Najat Vallaud-Belkacem, le président de l'Agence du service civique (ASC), François Chérèque, avance une série de propositions devant permettre d'atteindre l'objectif gouvernemental de 100 000 jeunes par an engagés d'ici à 2017 dans ce dispositif, qui s'adresse aux 16-25 ans et dont il faut, selon lui, revoir le mode de financement et améliorer la qualité. « En 2014, le nombre de jeunes en service civique passera de 32 000 (en 2013) à 35 000 (dont 23 000 nouveaux contrats, contre 20 000 en 2013) », indique en effet François Chérèque, en soulignant que « le service civique est aujourd'hui victime de son succès ». L'ASC ne peut en effet offrir « une mission à tous les jeunes désireux de s'engager (cinq demandes pour une mission) », et ce, alors que différentes enquêtes ont récemment témoigné d'un

JEAN-LOUIS 18 ANS EST  
CHARGÉ DE PROMOUVOIR  
LE SERVICE CIVIQUE  
DANS SA RÉGION



MOMO 22 ANS  
MÉT EN RAPPORT  
ASSOCIATIONS ET VOLONTAIRES



ÉMILIE 24 ANS  
TENTE D'OBTENIR  
DES BUDGETS  
PLUS CONSÉQUENTS  
AUPRÈS DU MINISTRE



Pessin



impact positif du service civique, qui « *atteint donc bien ses objectifs de cohésion sociale et renforce les jeunes dans un parcours de vie plus positif* ».

### Moduler l'aide financière des structures

Pour augmenter la capacité du dispositif, « *il faut, bien sûr, des moyens supplémentaires* », estime François Chêrèque – qui souhaite notamment « *élargir l'assiette du financement du service civique grâce aux contributions d'autres ministères utilisateurs de service civique* » –, mais aussi se saisir de l'occasion pour en adapter la forme à des besoins particuliers et ainsi améliorer le service rendu.

L'une de ses principales propositions vise ainsi à « *faire évoluer le financement des structures accueillant des jeunes en service civique en modulant l'aide de 100 € mensuels selon le nombre de jeunes accueillis et la diversité des jeunes accueillis (niveau de formation, handicap...)* », résume l'ancien responsable de la CFDT, sans cependant « *conditionner le versement des 100 € au profil du jeune accueilli* ». Cela ne lui semble pas en effet l'idée « *la plus opportune* » car elle serait complexe à gérer et « *pourrait avoir un effet stigmatisant, chaque jeune "rapportant" différemment à l'organisme d'accueil* ». Il préfère plutôt « *conditionner le versement de l'aide, pour les organismes qui accueillent six volontaires par an ou plus, au respect d'un certain nombre des objectifs de l'Agence en matière de mixité et d'accessibilité* », selon quatre indicateurs qui seraient la proportion de volontaires sans aucune qualification (décrocheurs scolaires), peu ou pas qualifiés, issus de quartiers en politique de la ville ou en situation de handicap.

Si cette préconisation devait être retenue, « *une aide minorée (50 € par mois et par jeune) serait versée sans condition à partir du 6<sup>e</sup> volontaire accueilli dans l'année* » et une « *aide complémentaire (50 € par mois et par jeune) serait débloquée en fin d'année à partir des recrutements effectifs et de l'atteinte des objectifs* ».

### Permettre des aménagements en fonction des publics

Par ailleurs, François Chêrèque suggère de « *permettre des dérogations à la durée de l'engagement (moins de six mois) et au temps hebdomadaire de celui-ci (moins de 24 heures) en fonction de la situation particulière du jeune (handicap par exemple)* », pour « *l'ouvrir véritablement à tous* ». De tels aménagements permettraient en effet de rendre le service civique plus adapté à certains cas, celui des volontaires en « *formule combinée* », par exemple, qui allie service civique et retour ou maintien en scolarité, en autorisant un service civique « *à temps partiel* » (15 heures par semaine), avec une *indemnité réduite*. Un autre cas concerne « *certaines jeunes en grande difficulté d'insertion, sortant de prison, en errance ou très marginalisés* », pour qui « *le cadre du service civique peut également apparaître inadapté et en contradiction avec des parcours particulièrement hachés, ce qui augmente les risques de rupture et d'abandon* ». Il pourrait donc leur être proposé de réaliser ce service sur une période plus longue, en validant sur 12 mois un service civique de neuf mois, par exemple, avec suspension de l'indemnité lors des périodes de rupture. « *Cette proposition, issue d'associations spécialisées dans l'insertion et parties prenantes du service civique, plaide pour une plus grande intégration du service civique avec la "garantie jeunes" [2], notamment sur le plan financier* », précise le rapport.

De même, « *l'expérience de l'engagement ne doit pas être rendue inutilement difficile pour des jeunes dont le handicap, physique, mental ou psychique, rend inadapté un service civique de 24 heures et de six mois minimum* », affirme le président de l'ASC, en jugeant que, là aussi, « *des assouplissements doivent leur permettre de s'engager à la mesure de leurs capacités* ».

### Mieux reconnaître l'expérience

Le rapport recommande enfin de « *renforcer les fondamentaux du service civique* », en assurant la reconnaissance de cette expérience dans le parcours des jeunes engagés, en leur permettant une année de césure dans leur cursus de formation (ou dans leur recherche d'emploi), mais aussi par l'accès à de nouveaux droits comme des tarifs réduits dans les transports, le bénéfice des avantages accordés aux titulaires de la carte étudiant ou une aide pour accéder au permis de conduire (formation gratuite ou, à défaut, réductions sur le coût de la formation dans le cadre de partenariats avec des auto-écoles). Sans oublier éventuellement un coup de pouce à l'acquisition de la nationalité française pour les jeunes volontaires étrangers. ■

Anne Simonot

(1) Rapport sur l'avenir du service civique - Juillet 2014 - Disponible sur [www.jeunes.gouv.fr](http://www.jeunes.gouv.fr).

(2) Conçue dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté pour venir en aide à des jeunes très désocialisés, la « garantie jeunes » est actuellement expérimentée dans dix départements - Voir ASH n° 2827 du 4-10-13, p. 40.

